



Le 25 Avril 2013

## *Communication*

### **Les résultats du Comité scientifique conjoint de l'APP UE-Mauritanie confirment les orientations prises dans le protocole**

Après avoir pris connaissance des résultats du Comité scientifique conjoint de l'Accord de Partenariat de Pêche UE-Mauritanie, qui s'est tenu à Rennes du 2 au 5 avril dernier, nos organisations souhaitent féliciter les membres de ce comité pour le travail accompli.

Certains des résultats du comité scientifique conjoint nous semblent particulièrement importants à souligner, car ils confirment que les changements introduits dans le protocole d'accord en application provisoire vont dans le sens d'une pêche durable, en particulier:

#### **En ce qui concerne le poulpe:**

- Le comité scientifique confirme (section 3.1.) le maintien d'une situation de surexploitation en 2012 - ce diagnostic est cohérent avec les évaluations produites, tant par l'IMROP que par le COPACE. Ceci confirme que les flottilles mauritaniennes seules auraient aujourd'hui la capacité de capturer l'ensemble du potentiel moyen de production de ce stock. Il n'y a donc pas de surplus sur le stock de poulpe, et pas d'accès possible pour les flottes étrangères en regard de la Convention des Nations unies sur le Droit de la Mer.
- Une nouvelle approche pour la gestion de la pêcherie céphalopodière mauritanienne a été proposée lors de ce comité scientifique (section 3.2.), basée sur une stratégie d'exclusions de pêche spatio-temporelles. Le comité scientifique relève que ce modèle demande une réflexion approfondie insiste sur la nécessité de s'accorder le temps nécessaire à la réflexion et à la concertation, afin de prendre en compte l'ensemble des éléments permettant une bonne conduite de l'expérimentation. Deux éléments sont à prendre en compte en particulier:
  - o La surveillance liée à l'instauration de ce nouveau modèle pourrait s'avérer difficile à mettre en place car les zones d'exclusion seraient variables dans le temps et dans l'espace. Le suivi scientifique d'accompagnement pourrait également nécessiter des moyens humains et financiers assez conséquents.
  - o L'acceptation de telles mesures par les pêcheurs suppose une concertation préalable pour obtenir leur adhésion.

Nous rappelons que la Mauritanie a récemment mis en place, de manière concertée, un plan de gestion du poulpe, et que tout changement proposé devra s'inscrire dans ce cadre de concertation avec le secteur mauritanien.

- **En ce qui concerne la sardinelle ronde**, le comité scientifique conclut que les Etats côtiers seuls ont, avec leurs moyens actuels, la capacité de pêcher la totalité du potentiel de production (MSY), et qu'il n'y a donc pas de surplus disponible pour les flottes étrangères à la région. Cela confirme les dispositions proposées dans le protocole d'accord, qui ont pour effet de mettre hors d'atteinte ce stock de sardinelle ronde, si important pour la sécurité alimentaire des populations ouest africaines.
- **En ce qui concerne le nouveau zonage proposé pour la crevette côtière**, le comité scientifique souligne que ce qui est proposé met hors d'atteinte des bateaux européens la zone qui va jusqu'à 20m de fond, ce qui répond à l'objectif initial de réduction des interactions avec la pêche artisanale.

Nous espérons que ces éléments permettront aux parlementaires européens de soutenir le protocole d'accord en application provisoire qui contient des éléments novateurs, applicables à toutes les flottes étrangères, et qui auront des retombées positives sur les communautés côtières et le secteur de la pêche mauritanien.

---

Contacts:

Sid'Ahmed Abeid, Président de la section artisanale de la Fédération nationale des Pêches de Mauritanie

[abeid11957@hotmail.fr](mailto:abeid11957@hotmail.fr)

Ahmed Mahmoud Cherif, Directeur de l'ONG Pour une Pêche écologique génératrice de progrès social (Pêhecops)

[mahmoud.cherif46@gmail.com](mailto:mahmoud.cherif46@gmail.com)

Ahmed Senhoury, Directeur du Programme Régional de Conservation de la Zone Côtière et Marine en Afrique de l'Ouest

[Ahmed.Senhoury@iucn.org](mailto:Ahmed.Senhoury@iucn.org)

Jedna Deida, Président du Réseau des Journalistes pour une Pêche durable et responsable en Afrique de l'Ouest (REJOPRAO)

[Jednadeida@yahoo.com](mailto:Jednadeida@yahoo.com)

Gaoussou Gueye, Secrétaire général de la Confédération africaine des Organisations de Pêche artisanale (CAOPA)

[gaoussoug@gmail.com](mailto:gaoussoug@gmail.com)

Béatrice Gorez, Coordinatrice de la Coalition pour des Accords de Pêche Equitables (CAPE)

[cffa.cape@scarlet.be](mailto:cffa.cape@scarlet.be)

*English translation*

***Results of the EU-Mauritania FPA Joint Scientific Committee confirm orientations taken in the protocol***

*Acknowledging the results of the EU-Mauritania Fisheries Partnership Agreement Joint Scientific Committee meeting, which was held in Rennes from April 2 to April 5, our organisations, - Mauritanian civil society organisations, as well as organisations supporting them-, would like to congratulate the members for their work.*

*Some of the results of the Joint Scientific Committee are particularly important to emphasize because they confirm that the changes introduced in the provisionally adopted FPA protocol are in support of sustainable fisheries, in particular:*

***With regard to the octopus***, the Scientific Committee confirms (section 3.1.) the situation of over-exploitation in 2012 - this diagnosis is consistent with previous assessments produced, both by the IMROP by CECAF. This confirms that Mauritanian fleets only would today have the capacity to catch all of the average production potential of this stock. There is therefore no surplus on octopus, and, on this basis, it's not possible to negotiate an access for foreign fleets, in line with the Convention of the United Nations on the Law of the Sea.

*A new approach for the management of the Mauritanian octopus fishery has been proposed during this Scientific Committee (section 3.2) based on a strategy of spatial and temporal fishing exclusions. The Scientific Committee insists on the need to take the time for further reflection and consultation, in order to take into account two elements in particular:*

- *Scientific monitoring and surveillance linked to the introduction of this new model could be costly and difficult to implement because the exclusion zones would be variable in time and space. This would require substantial additional financial and human means.*
- *Acceptance of such measures by fishermen is key and supposes a prior consultation to get their agreement.*

*We would like to underline that Mauritania has recently put in place, in a participative manner, a new management plan for the octopus, and that any proposed change must inscribe itself within this framework of dialogue with the Mauritanian sector.*

***With regard to the round sardinella***, the Scientific Committee concluded that coastal States alone have the ability to fish all of production potential (MSY), with their current existing capacity, and that there is therefore no surplus available for fleets foreign to the region. This confirms the provisions proposed in the protocol, which have the effect of putting out of reach of foreign fleets the stock of round sardinella, which is so important for the food security of populations in West Africa.

***With regard to the new zoning proposed for inshore shrimp*** the Scientific Committee said that what is proposed makes inaccessible to European vessels the area that goes down to 20 m of depth, which answers the initial goal of reducing interactions with artisanal fisheries.

*We hope that these elements will enable MEPs to support the provisionally adopted FPA protocol, which already contains innovative measures applicable to all foreign fleets, and which will have a positive impact on coastal communities and the Mauritanian fisheries sector.*

---